

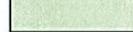
LEGENDE :

-  Axe de faitage principal obligatoire
-  Position des entrées charretières indicatives
-  Zone non aédificandi
-  Ligne d'implantation obligatoire des façades principales

NOTA : Les surface indiquées sur ce plan sont susceptibles de modification et ne seront définitives qu'après obtention de la numérotation cadastrale.

Les constructions doivent être implantées :  
 - soit sur une ou plusieurs limites séparatives.  
 - soit, par rapport aux limites séparatives, à une distance au moins égale à la moitié de leur hauteur et jamais inférieure à 3m.

Legende des réseaux :

-  Réseau France Télécom
-  Réseau aduction eau potable
-  Réseau électricité basse tension
-  Réseau Gaz
-  Réseau eaux usées
-  Réseau d'eau reporté
-  Réseau électrique reporté
-  Réseau d'eau pluviale reporté
-  Réseau d'eau usée reporté
-  Réseau Gaz
-  Réseau Gaz reporté
-  Réseau Télécom reporté
-  Zone de décapage

Légende :

-  Station
-  Avaloir grille
-  Regard d'assainissement
-  Tampon d'égout
-  Plaque France Télécom double
-  Plaque France Télécom
-  Bouche d'eau
-  Armoire électrique
-  Coffret électrique
-  Compteur eau
-  Coffret gaz
-  Poteau incendie